

	Questions / Commentaires	Suivi
1	Commentaire: En désaccord avec la démarche utilisée.	Le but de la séance d'informations a été d'écouter les citoyens, leurs commentaires et préoccupations. Suite à celle-ci, la Municipalité s'est rencontrée pour revoir et ajuster la procédure de suivi des rives. L'objectif de la Municipalité demeure de protéger le lac et d'assurer de maintenir sa bonne santé, tout en accompagnant les citoyens dans leurs démarches de rétablissement de la conformité de leur rive.
2	Question: Pourquoi est-ce que j'étais conforme auparavant et que je ne le suis plus maintenant?	Plusieurs éléments pourraient expliquer cette situation, que ce soit par exemple, l'évolution d'occupation de la rive ou les modifications de la loi, de la réglementation provinciale ou de la réglementation municipale. Étant donné que la réponse pourrait différer d'une propriété à une autre, le citoyen est invité à contacter le Service de l'urbanisme et de l'environnement pour une vérification plus spécifique de sa propriété.
3	Commentaire: Souhaite une application raisonnable et une application au cas par cas.	La loi et la réglementation provinciale ne permettent pas une application au cas par cas.
4	Commentaire: C'est pour voir le lac et non pour voir un boisé que les propriétés riveraines ont été achetées.	La présence des arbres sur la rive protège le lac et les écosystèmes par la filtration des sédiments et des polluants, par la stabilisation des berges, par la création d'habitats pour la faune et la flore, et par sa contribution à un environnement aquatique plus frais grâce à l'ombrage. Aussi, lorsque la pente de la rive est supérieure à 30%, l'élagage et l'émondage nécessaires à l'aménagement d'une fenêtre (trouée dans l'écran de végétation visant à permettre la vue sur le plan d'eau) d'une largeur maximale de 5 mètres sont autorisés.
5	Question: Est-ce qu'on peut séparer l'ouverture de 5 m en plusieurs accès?	Oui. Lorsque la pente de la rive est inférieure à 30 %, l'aménagement d'une ou plusieurs ouvertures, dont la largeur combinée n'excède pas 5 mètres, est possible.
6	Question: Est-ce qu'il existe des subventions pour aider à rétablir la conformité de la rive?	Des recherches sont en cours pour vérifier si la Municipalité pourrait être admissible à des subventions. Si c'est le cas, l'information sera publicisée sur nos divers canaux de communication, dont la page du site internet de la Municipalité où se trouve le présent tableau : (https://municipalite.laconception.qc.ca/protection-des-rives-des-cours-deau-et-des-lacs/).
7	Commentaire: Il faut travailler tous les aspects de la protection des rives (comprends aussi les installations septiques et les sédiments provenant des chemins, par exemple).	La Municipalité travaille déjà sur plusieurs aspects en plus des relevés des rives, que ce soit le suivi de la vidange des fosses, le suivi de l'entretien des éléments épurateurs secondaires et tertiaires, l'aménagement de bassins de sédimentation et leur entretien, etc. En fonction des ressources humaines de la Municipalité, nous demeurons à l'affut de nouvelles mesures que nous pouvons mettre en place pour protéger nos lacs.
8	Commentaire: La Municipalité devrait revoir sa réglementation.	La Municipalité a procédé à la refonte complète de sa réglementation d'urbanisme en 2024. De plus, nous demeurons à l'affut de tous ajustements des lois et des règlements afin de nous assurer que celle-ci soit conforme aux lois et règlements qui nous régissent.
9	Question: Est-ce que nous pouvons tondre le gazon dans l'accès de 5 m?	Oui

	Questions / Commentaires	Suivi
10	Question: Est-ce que l'ouverture de 5 m peut être sinueuse?	Oui
11	Commentaire: La végétation ne pousse pas en dessous des arbres matures.	La végétation peut pousser sous des arbres matures, mais cela demande de choisir des espèces qui tolèrent l'ombre et la sécheresse et de prendre en compte la compétition pour l'eau et les nutriments par les racines de l'arbre.
12	Commentaire: Il y a des enjeux de sédiments provenant du chemin.	Nous vous invitons à contacter le Service des travaux publics lorsque vous constatez des enjeux de transport de sédiment pour qu'on puisse régler le problème, par exemple en aménageant des bassins de sédimentation.
13	Question: Est-ce que les arbres morts doivent être remplacés?	Oui
14	Question: Quelles sont les prochaines étapes?	Les prochaines étapes consistent à rencontrer les citoyens dont la rive ne serait pas conforme pour discuter de leur dossier et établir les étapes de réalisation des travaux. Les citoyens peuvent contacter le Service de l'urbanisme et de l'environnement pour prendre un rendez-vous.
15	Question: Si nous n'avons pas reçu une lettre, est-ce dire que ma rive est conforme?	Les relevés terrain sont complétés au lac des Trois Montagnes. Si vous n'avez pas reçu de lettre, c'est que votre rive n'a pas été ciblée dans le cadre du processus d'inventaire.
16	Question: Pourquoi la Municipalité n'intervient-elle pas sur les descentes privées de bateaux et n'exige-t-elle pas leur revégétalisation?	Si la descente privée n'est utilisée que pour descendre le bateau du propriétaire, alors c'est conforme, pourvu que sa largeur ne dépasse pas 5 mètres dans le cas des rives ayant une pente de moins de 30% .
17	Question: Pourquoi devoir retirer un cabanon de la rive, en quoi dérange-t-il?	La présence de constructions dérogatoires sur la rive, telle qu'un cabanon, empêche la présence de la végétation qui a pour rôle de protéger le lac et les écosystèmes par la filtration des sédiments et des polluants, par la stabilisation des berges, par la création d'habitats pour la faune et la flore, et par sa contribution à un environnement aquatique plus frais grâce à l'ombrage.
18	Commentaire: Des félicitations sont données à la Municipalité pour son courage.	Merci de votre intervention.
19	Question: En écoutant les citoyens aujourd'hui, qu'est-ce qui va changer dans l'approche utilisée au lac Xavier?	Suite à la séance d'informations, la Municipalité s'est rencontrée pour revoir et ajuster la procédure de suivi des rives. Vous pouvez consulter notre procédure à jour sur le site internet de la Municipalité où se trouve le présent tableau : (https://municipalite.laconception.qc.ca/protection-des-rives-des-cours-deau-et-des-lacs/). De plus, nous sommes toujours disponibles pour discuter avec les citoyens de leur propre situation pour valider ce qui s'applique à eux.
20	Question: La Municipalité doit appliquer la loi. Mais est-ce possible d'adapter la réglementation à notre réalité?	La Municipalité demeure à l'affut de tous ajustements des lois et des règlements nous permettant d'adapter la réglementation Municipalité à notre réalité.
21	Question: Le cabanon sur la rive doit être retiré, mais le boat house aménagé dans le littoral, doit-il lui aussi être retiré?	Pour l'instant, les hangars à bateaux n'ont pas été visés.

	Questions / Commentaires	Suivi
22	Commentaire: La Municipalité doit prendre en considération les moyens financiers des résidents.	La Municipalité est sensible à la capacité des citoyens à se conformer à la réglementation et les accompagne dans leurs démarches (par des délais, en offrant des arbres gratuitement lors de la journée de l'environnement, etc.).
23	Question: Est-ce que la qualité du lac est bonne?	L'APEL des Trois Montagnes indique que le lac a perdu 2 m de transparence dans les 10 dernières années et que la qualité de l'eau est excellente, selon les tests effectués.
24	Question: Quelle est la conséquence de la non-conformité d'une installation septique sur le lac?	La non-conformité d'une installation septique peut entraîner la contamination du lac par des nutriments (phosphore) et des micro-organismes (bactéries, virus), causant l'eutrophisation (prolifération d'algues) et des risques pour la santé humaine.
25	Question: Est-ce possible d'avoir une station de lavage de bateau à La Conception?	Au moment de la tenue de la séance d'informations, la Municipalité étudiait la possibilité d'aménager une station de lavage à La Conception. Les coûts (monétaire et en ressources humaines) étant assez considérables pour aménager une station et devant mobiliser un lieu public que la Municipalité ne détient pas actuellement, il a été décidé de demeurer avec les procédures actuelles et d'accepter les certificats de lavage externes. S'il s'avérait que les élus changent éventuellement d'avis, la Municipalité devra poursuivre les recherches d'une subvention avant d'aménager cette infrastructure.
26	Question: Qu'est-ce qui est fait pour les plantes envahissantes?	Différentes actions sont prises. Par exemple, le règlement municipal obligeant le lavage des bateaux, le contrôle des accès au lac par l'APEL des Trois Montagnes, les campagnes de sensibilisation du conseil régional de l'environnement (CRE) des Laurentides, le projet de recensement des actions qui sont faites pour enrayer les plantes envahissantes par la MRC, etc.
27	Commentaire: Le citoyen/la citoyenne souhaite un suivi de son dossier.	Un retour a été effectué auprès du citoyen/citoyenne. Tous ceux qui souhaitent un suivi de leur dossier peuvent contacter le Service de l'urbanisme et de l'environnement.
28	Question: Est-ce que je peux tailler ma haie?	Il n'est pas encouragé de tailler les arbres sur la rive. Entre autres, les arbres sont un lieu d'habitats pour la faune et la flore et contribuent à un environnement aquatique plus frais grâce à leur ombrage.
29	Commentaire: Les agents devraient être là pour aider et non pour faire la police.	Les agents, tout comme les autres membres de l'équipe de la Municipalité, sont là pour accompagner ses citoyens dans leurs démarches.
30	Question: J'ai un stationnement sur la rive et nulle part ailleurs pour l'aménager, qu'elle est ma solution?	La loi et la réglementation provinciale n'autorisent pas les espaces de stationnement sur la rive. Vous êtes invités à contacter le Service de l'urbanisme et de l'environnement pour discuter de votre propriété et des pistes de solution.
31	Question: J'ai un cabanon sur la rive et ne peux le reculer, qu'elle est ma solution?	La loi et la réglementation provinciale n'autorisent pas les cabanons sur la rive. Vous êtes invités à contacter le Service de l'urbanisme et de l'environnement pour discuter de votre propriété et des pistes de solution.

	Questions / Commentaires	Suivi
32	Commentaire: Tout le monde souhaite bien faire et protéger le lac. Si nous ne nous conformons pas aujourd'hui, nous devrons le faire plus tard. Le fait de prendre un permis nous assure une protection que ce que nous faisons est conforme à la réglementation.	Merci de votre intervention.
33	Commentaire: Il faudrait établir un échéancier en priorisant les corrections que l'on souhaite trouver sur la rive. Par exemple, une année, la Municipalité priorise la vérification de la conformité des installations septiques, une autre année, la revégétalisation, une autre, l'entreposage, une autre, les ronds de feu, etc. La Municipalité tente de trop en faire en même temps.	Nous prenons bonne note de votre proposition. Mais il faut considérer que la Municipalité a une petite équipe d'employés et qu'il serait difficile de retourner plusieurs fois sur une même propriété pour ne traiter chaque fois qu'un aspect de la conformité de la rive.
34	Commentaire: Il ne faudrait pas que les citoyens fassent des dénonciations via les réseaux sociaux.	Merci de votre intervention.
35	Question: Pourquoi le permis pour réaliser les travaux en rive n'est-il pas gratuit?	C'est selon le principe d'utilisateur-payeur. Il serait difficilement justifiable que l'ensemble de la population paye pour ces types de permis, alors qu'ils ne bénéficient qu'à un petit nombre et que leur traitement exige beaucoup de temps à nos employés.
36	Question: Pourquoi les poubelles ne sont-elles pas ramassées plus régulièrement?	La stratégie employée par la Régie de collecte environnementale de la Rouge (RCER) c'est de favoriser le recyclage et le compost, en diminuant la fréquence de ramassage des poubelles noires.
37	Commentaire: La Municipalité et la MRC devraient donner l'exemple, en contrôlant mieux les coupes forestières ou en entretenant mieux les fossés.	S'il y a des enjeux en lien avec les coupes d'arbres sur des propriétés privées ou l'entretien des fossés des chemins municipaux, vous êtes invités à contacter la Municipalité pour qu'on puisse intervenir.
38	Commentaire: Il manque de bassins de sédimentation sur les chemins.	Nous vous invitons à contacter le Service des travaux publics lorsque vous constatez des enjeux de transport de sédiment pour qu'on puisse régler le problème.
39	Question: Étant donné que je perds la jouissance de mon terrain, qu'est-ce qui peut être fait pour compenser?	Vous êtes invités à contacter le Service de l'urbanisme et de l'environnement pour discuter de votre propriété et des pistes de solution.
40	Question: Ce n'est pas moins dommageable pour l'environnement que de laisser les constructions dérogatoires en place, plutôt que de les enlever?	La présence de constructions dérogatoires sur la rive empêche la présence de la végétation qui a pour rôle de protéger le lac et les écosystèmes par la filtration des sédiments et des polluants, par la stabilisation des berges, par la création d'habitats pour la faune et la flore, et par sa contribution à un environnement aquatique plus frais grâce à l'ombrage.
41	Question: Est-ce qu'il y a des frais pour faire venir un agent sur mon terrain?	Non.
42	Commentaire: La Municipalité donne des arbres tous les ans lors de la journée de l'environnement.	Merci de votre intervention.
43	Commentaire: La revégétalisation est utile, la nature reprend sa place si nous lui donnons une chance, peu importe le type de sol.	Merci de votre intervention.